## Élections des membres de la chambre d'agriculture du Rhône du 31 janvier 2019

## Collège des «Caisses d'assurances mutuelles agricoles et caisses de mutualité sociale agricole» (collège 5d)

<u>Liste</u> « titı	re de la lis	te » (facultatif mais conseillé) :		
Organisati	ion(s) sync	dicale(s) ou professionnelle(s) au	nom de laquelle ou des	squelles elle se présente (1) :
N° candidat	Civilité	Nom (celui qui figurera sur le bulletin de vote)	Prénom	Commune d'inscription
1				
Noms sup	oplémenta	ires		
3				
3				
. ,	Facultatif	lats doivent figurer au moins	un candidat de chaqı	ie sexe par groupe de
- Les candidats doivent être également électeurs au titre du collège des chefs d'exploitation.				
Le Mandataire :			Signature :	

A cette déclaration de candidatures doivent être joints :

- la copie d'une pièce d'identité de chaque candidat
- la procuration écrite et signée donnée au mandataire par chaque candidat